

# L'accès restreint à la nature pendant le confinement est néfaste pour la santé et injuste

31 octobre 2020 / [Gaspard d'Allens \(Reporterre\)](#)



Lors du premier confinement, l'interdiction d'accéder aux espaces naturels a été vivement contesté. Avec le reconfinement, les mêmes restrictions s'imposent, sans considération des bénéfices pour la santé des promenades dans la nature.

---

Avec le reconfinement commencé vendredi 30 octobre, la question de l'accès aux espaces naturels se pose à nouveau. Au printemps dernier, l'enjeu avait suscité de vifs débats dans la société française. Une pétition lancée sur *Reporterre* « *pour un accès responsable à la nature* » avait récolté plus de 160.000 signatures. De nombreux parlementaires, dont l'ancienne ministre de l'Environnement Delphine Batho, s'en étaient faits les défenseurs. Ils soulignaient que la privation de nature pouvait avoir des conséquences néfastes sur le moral et la santé des Français et qu'une promenade solitaire, en plein air, ne risquait en aucun cas de propager le virus.

Jeudi 29 octobre, *au cours de sa conférence de presse*, le Premier ministre, Jean Castex, a assuré que « *les modalités et les contours de ce nouveau confinement ne seront pas ceux de mars* ». *Les parcs et les jardins resteront, en effet, ouverts*. La population urbaine, habitant à proximité d'un espace vert pourra bénéficier d'un bol d'air et échapper, un temps, à l'enfermement dans des habitats parfois exigus et étouffants. Le Premier ministre a ajouté que « *les forêts et les plages ne seront pas fermées* ». Localement, les préfets ne pourront donc plus alimenter *la surenchère qui avait frappé la France en mars dernier*, où une vingtaine de départements avaient interdit l'accès aux bois, aux chemins de randonnée, aux pistes cyclables ou même aux berges de canaux.

Lors de son discours, Jean Castex a cependant rappelé que certaines règles restaient identiques. Pour pouvoir sortir, les Français doivent se munir d'une attestation. Ils ne peuvent pas dépasser pour leur loisir un rayon d'un kilomètre autour de leur domicile et une durée d'une heure. L'annonce a créé *de nouvelles polémiques*. À quoi bon ouvrir les forêts, les montagnes et les plages si c'est pour en limiter l'accès aux seuls riverains et avec autant de contraintes ? Qui sera véritablement concerné ?

*« On continue à ouvrir les lieux scolaires qui sont potentiellement des foyers de contamination mais on interdit de s'éloigner à plus d'un kilomètre de chez soi »*

*« Encore une fois, le gouvernement est dans une forme de précipitation et d'improvisation. Comme il n'a pas suffisamment écouté le conseil scientifique sur le risque et l'ampleur d'une seconde vague, il privilégie des mesures simples et rapides mais dépourvues de logique sanitaire et inégalitaires »*

, analyse Billy Fernandez. Ce guide de haute montagne est à l'initiative de la pétition publiée par *Reporterre* au printemps. « *Nous sommes déçus et en colère, nos arguments n'ont pas été entendus, regrette-t-il. En cette période de pandémie, il serait pourtant logique de pouvoir se disperser dans les espaces de nature plutôt que de se concentrer dans les lieux à forte densité.* »

Dans une lettre écrite en début de semaine à Jean Castex, il demandait à l'exécutif « de tirer les leçons du confinement du mois de mars », et rappelait « les effets délétères d'un confinement sans sortie possible dans la nature », contribuant à augmenter les dépressions, la sédentarité et les comportements d'addiction. De nombreux scientifiques et médecins ont également démontré l'apport bénéfique d'un contact avec la nature pour renforcer notre système immunitaire, diminuer le stress et l'anxiété. Certains chercheurs affirment même qu'une dose quotidienne de nature peut prévenir et traiter de nombreux troubles médicaux.



Patrouille de gendarmes dans les Hautes-Alpes lors du premier confinement.

« *Il est surprenant que les lycées et leurs cantines soient ouverts mais qu'on n'ait pas le droit d'aller se balader dans la nature à plus d'un kilomètre de chez soi. Cela n'a pas de justification d'un point de vue sanitaire* », argue l'alpiniste. « *Le périmètre aurait pu être moins restrictif. À la campagne, cela n'a strictement aucun sens. Si on habite au centre d'un village, il vaut mieux pouvoir s'en éloigner à quelques kilomètres plutôt que de tous rester sur les*

*trottoirs de la commune. »*

Contacté par *Reporterre*, le philosophe Dominique Bourg ne comprend pas non plus cette logique : « À l'étranger, en Allemagne ou en Suisse, au contraire, *on pousse les gens à sortir ! On les encourage à faire du sport sans limitation de distance. On les responsabilise. Les autorités leur demandent simplement de ne pas se promener à plus de cinq personnes et de ne pas faire d'activités dangereuses afin d'éviter de saturer les hôpitaux. »*

*Au cours des débats parlementaires* sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, en mai dernier, le gouvernement a justifié ses mesures restrictives en disant ne pas vouloir créer « *d'appel d'air* » ni de « *tentation* ». Pour Olivier Veran, le ministre de la Santé, « *il fallait à tout prix éviter la circulation du virus* » et « *réduire les activités non essentielles* », « *agir de manière simple* ». Il reconnaissait aussi que, « *même si la forêt de Fontainebleau était restée ouverte pendant la période de confinement, l'interdiction de se déplacer loin de son domicile avait empêché les gens d'y aller* » .

**« Comment vais-je expliquer à un habitant d'un département rural de la Meuse qu'il sera confiné avec les mêmes restrictions qu'un Parisien ? »**

Cette semaine, l'annonce d'un reconfinement avec la même règle du 1 kilomètre a suscité de l'émoi jusque dans l'hémicycle. Jeudi 29 octobre, Bertrand Pancher, le député de la Meuse, coprésident du groupe Libertés et territoires, a fustigé « *le manque de concertation* » du gouvernement et une politique avant tout pensée par des technocrates urbains :

Les élus locaux et les habitants n'en peuvent plus. Même sur les sujets qui concernent leur territoire, ils sont mis devant le fait accompli. Quand la machine administrative s'en mêle, on aboutit à des décisions que nos concitoyens ne peuvent pas comprendre ! Comment vais-je expliquer à un habitant d'un département rural de la Meuse qu'il sera confiné avec les mêmes restrictions qu'un Parisien, qu'il ne pourra pas aller ramasser les champignons

alors qu'il a peu de chance de croiser quelqu'un ? Nous avons prôné une approche territorialisée mais cette demande est restée lettre morte. »

Le député Matthieu Orphelin a également regretté « *une règle trop discriminante* », soulignant l'inégal accès aux espaces naturels : tout le monde n'a pas la chance d'habiter au bord du littoral ou à la lisière des bois. Le choix de limiter les déplacements à un kilomètre risque de nourrir une forme d'injustice. Les habitants des quartiers populaires du nord de Marseille, par exemple, seront privés pendant un mois de la mer Méditerranée, tandis que les classes aisées profiteront de leur villa sur la Côte d'Azur. **Les ouvriers bretons qui vivent majoritairement dans les terres** continueront à travailler à l'usine ou dans le BTP pour faire tourner l'économie mais ils ne pourront pas profiter du littoral le week-end, contrairement aux riches retraités de Saint-Malo ou de Dinard dont les manoirs bordent la plage.

Billy Fernandez compte donc repartir à la bataille. « *Nous allons relancer la pétition* . Elle continue d'ailleurs de circuler. On a eu 4.000 signataires supplémentaires depuis les annonces du reconfinement, précise-t-il. Nous avons besoin de pouvoir respirer et de nous ressourcer dans la nature pour affronter cette période difficile. Il faut autoriser un accès encadré aux espaces naturels de proximité dans le strict respect des gestes barrière », dit-il.

**Lire aussi :**

Pour un accès responsable à la nature en période de confinement

**Source :** Gaspard d'Allens pour *Reporterre*

**Photos :**

. chapô : [PixHere](#) (CC0)

. motards : comptes Facebook et Twitter des gendarmerie.

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-acces-restreint-a-la-nature-pendant-le-confinement-est-nefaste-pour-la-sante-et-injuste>